

Vérification environnementale de la prévention des chutes – Soins de santé primaires

Date de vérification : _____
 Effectuée par : _____
 Établissement : _____

	Numéro de la pièce										
1. Bon éclairage dans la salle de traitement ou d'attente.											
2. Passage libre vers la salle de bain depuis la salle de traitement ou d'attente.											
3. Les meubles sont disposés de manière à permettre l'utilisation d'aides à la mobilité.											
4. Meubles sans rebords ou coins coupants.											
5. Chaises solides et stabilisées.											
6. Les passages sont dégagés et ne sont pas utilisés pour stocker du matériel ou d'autres fournitures.											
7. Équipement brisé correctement étiqueté pour non-utilisation.											
8. Les lits et civières sont abaissés au niveau le plus bas que possible, le cas échéant.											
9. Les lits et civières sont gardées en position verrouillée.											
10. Les barres d'appui fixées et accessibles.											
11. Les fauteuils roulants verrouillés à l'arrêt.											
12. Tous les cordons électriques sont maintenus en place.											
13. Tous les sièges de toilette sont sécurisés.											
14. Les surfaces de plancher et les moquettes n'ont pas de fissures et ne présentent pas de risques de trébuchement ou de glissade											
15. Plancher sans éblouissement.											
16. Les mains courantes dans les escaliers sont bien fixées et en bon état.											
17. Le couloir est bien éclairé.											
Nbre total M											
Nbre Total M +N											
Pourcentage de conformité = M/(M +N)*100											

M = si la mesure de la vérification est satisfaite. Laisser un espace vide si la mesure ne s'applique pas à la pièce
N = si la mesure de la vérification n'est pas satisfaite

Vérification environnementale de la prévention des chutes – Soins de santé primaires

Lignes directrices pour la réalisation de la vérification environnementale des risques de chute

- Terminée annuellement en novembre.
- Peut être effectuée par n'importe quel membre du personnel.
- Remplir la partie supérieure de l'outil en notant la date de la vérification de l'établissement ainsi qu'en indiquant en lettres moulées le nom de la personne qui effectue la vérification.
- Écrire le numéro de la pièce en haut dans l'une des cases sous « Numéro de la pièce ».
- Pour chaque mesure de performance, attribuer la valeur « oui », « non » ou « sans objet ».
- À effectuer annuellement et à soumettre au responsable de l'établissement.
- Sélectionner un échantillon de pièces à vérifier en tenant compte de la configuration de l'installation et en sélectionnant peut-être une cinquième pièce. Essayer de ne pas influencer la vérification. Sélectionner de manière à donner la meilleure information possible pour aider à éclairer la prise de décision.
- Entrer dans la pièce et observer si les mesures de performance sont satisfaites ou non.
- Écrire le numéro de la pièce en haut dans l'une des cases sous « Numéro de la pièce ». Un autre outil peut être nécessaire.
- Pour chaque mesure de performance, indiquer « satisfait », « non atteint » ou laisser le champ vide si la mesure ne s'applique pas au résident ou à sa chambre (par exemple, chaque résident n'a pas nécessairement besoin d'une aide à la mobilité ou le résident au moment de la vérification n'est pas dans la pièce et certaines mesures ne peuvent pas être comptabilisées).
- À la fin de chaque ligne, totaliser le nombre de « M » et de « N » et calculer le pourcentage de conformité de la ligne à l'aide de la formule :

$$M / (M + N) * 100$$
- Cela donnera un pourcentage de conformité pour la ligne (pour la mesure de performance).
- Compter tous les « M » ainsi que le total « M + N » et terminer le pourcentage de conformité global en bas à droite de l'outil.
- Soumettre au responsable du programme.
- Examiner durant un forum sur la qualité auprès de l'établissement.